



Recommandation 2312 (2026)¹

Nécessité d'un accompagnement systémique des soldats ukrainiens en situation de handicap à la suite des hostilités

Assemblée parlementaire

1. Rappelant sa Résolution 2672 (2026) «Nécessité d'un accompagnement systémique des soldats ukrainiens en situation de handicap à la suite des hostilités», l'Assemblée parlementaire recommande que, dans le cadre du prochain Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine «Sécurité démocratique pour l'Ukraine», le Comité des Ministres prenne en compte les besoins de l'Ukraine concernant la réinsertion et la réadaptation des ancien·nes combattant·es en situation de handicap, y compris les femmes, les personnes LGBTI et les personnes de nationalité étrangère.

1. *Discussion par l'Assemblée* le 29 septembre 2026 (31^e séance) (voir [Doc. 16464](#), rapport de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, rapporteur: M. Jan Filip Libicki; et [Doc. 16483](#), avis de la commission sur l'égalité et la non-discrimination, rapporteur: M. Georgios Stamatis). *Texte adopté par l'Assemblée* le 29 septembre 2026 (31^e séance).

Version provisoire sous réserve de révision éditoriale.

